



JE SUIS MANAGER, J'IDENTIFIE ET J'AGIS SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



**BROCHURE
PRÉVENTION**

Janvier 2023



EN TANT QUE MANAGER

J'identifie les facteurs de risques

Je repère les signes de stress et de mal-être au travail dans mes équipes.

Je me préserve face aux RPS

Je m'écoute et je prends du recul.



J'agis en prévention

J'interviens en amont avant l'apparition des risques.

Je me fais accompagner

Je m'informe et je ne reste pas seul en cas de difficulté.

LES RPS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les **risques psychosociaux** sont définis comme un **risque pour la santé physique et mentale** des travailleurs. Ils peuvent concerner toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Ces risques peuvent être **induits par l'activité** elle-même ou générés par **l'organisation et les relations de travail**.

Sources : Rapport Gollac (2011)



LES RPS, COMMENT LES REPÉRER ?

Signes au niveau individuel :

- Changement ou variabilité de comportement
- Fatigue, manque de concentration
- Isolement, repli sur soi
- Moindre respect des horaires
- Absences fréquentes voire récurrentes
- Perte d'entrain ou de motivation, lassitude continue

Signes au niveau collectif :

- Augmentation de l'absentéisme
- Turnover
- Acte violent sur le lieu de travail
- Augmentation des accidents de travail ou de trajet
- Augmentation des indicateurs de santé négatifs (TMS, troubles cardio-vasculaires...)

EN TANT QUE MANAGER, QUEL EST MON RÔLE FACE AUX RPS ?

J'évalue la charge de travail



Je donne de l'autonomie à mon équipe



Je soutiens mes équipes



Je témoigne de la reconnaissance



Je donne du sens au travail



J'agis face aux agressions externes



Je communique sur les changements



Je facilite la conciliation vie pro/perso



Je bannis toute forme de violence



QUELS SONT LES AIDES ET LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES ?

En interne

Je préviens ma Direction, le service RH, les délégués du personnel, le référent RPS...

En externe

Je fais appel à mon Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST), à un cabinet externe, au réseau ANACT-ARACT, à l'inspection du travail...

En individuel

Je me forme et je m'informe : formation aux bonnes pratiques managériales, ateliers et sensibilisations RPS...

En pratique

J'utilise les outils mis à ma disposition (questionnaires de l'INRS, mis à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, entretiens annuel...)



Vous souhaitez en savoir plus et être accompagné sur ce sujet ? N'hésitez pas à participer à nos ateliers sur les Risques PsychoSociaux !

**Inscription sur www.stprovence.fr
ou en scannant ce QR code**



« La présente brochure a pour vocation de délivrer des informations et conseils non exhaustifs. Elle n'a pas de valeur réglementaire »

N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.
Il est votre conseiller pour les risques professionnels

